

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional**  
**Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex**

**Extrait du registre des délibérations**

**Date de convocation : le 29 mars 2022**

**Séance du 6 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 9h30, à Muséal-Alba-la-Romaine, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 24

Présents : 10    Votants : 10

Vote : 10 pour    0 contre

Abstention

**Etaient présents** : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Michel CHENIVESSE (suppléant), Jacky BEAU (titulaire), Michèle PETITJEAN (suppléante), Karine TAULEMESSE (suppléante), Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant)

**Procurations** :

**Etai(en)t absent(s)** : Bernard NOEL (titulaire), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Bernard CHAZAUT (titulaire), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET (suppléante), Monique BOF (suppléante)

**Etai(en)t excusé(s)** : Rachel COTTA (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Pierre CLEMENT (titulaire), Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante)

**Secrétaire de séance** : Jacky BEAU

**DELIBERATION N°2022-10 : TARIF OUVRAGE CITE DU BARRAGE**

Madame La Présidente expose

En 2022, les communes de Viviers et Saint-Montan fêteront l'anniversaire de la construction de la cité du barrage, plusieurs fois reporté.

Construite pour les besoins temporaires de l'aménagement du barrage de Donzère (1948-1952), la cité ouvrière qui en est issue, implantée sur les communes de Viviers et de Saint-Montan, a été conçue comme un ensemble d'habitations temporaires pour héberger les nombreux ouvriers qui s'y sont attelés. Elle en a les aspects caractéristiques : ensemble de maisons alignées selon un plan parfaitement identifiable.

Au fil des années, elle s'est finalement transformée en habitat permanent ; les logements ont été rachetés, agrandis, et ont parfois subi plusieurs réaménagements, ce qui a contribué à sédentariser un certain nombre de personnes. Mais les logements conservent la physionomie des « cités du barrage » qui ont également été établies dans les communes à l'entour (Donzère, Pierrelatte, Bollène...)

Par son savoir-faire qui porte sur l'histoire, l'architecture, le patrimoine et la mémoire, le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, dont le territoire d'intervention longe la vallée du Rhône sur une soixantaine de kilomètres, a souhaité s'impliquer dans cet anniversaire. Il a mené un travail de recueil de mémoire sur la Cité du barrage. Pour cela, il a mobilisé une contractuelle pendant une période de cinq mois pour conduire la recherche en archives, les recherches bibliographiques et les entretiens permettant de recueillir la mémoire des habitants. Ont également été mobilisées diverses ressources du service (coordination, maquette, photographies, suivi administratif...). Il en sera tiré un ouvrage en couleur, de 80 pages.

Madame La Présidente propose de fixer le tarif de vente au public de l'ouvrage Cité du barrage à 12 €.

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

**FIXE** le tarif pour la vente de l'ouvrage Cité du barrage à 12 €.

**CONFIRME** que le Pays d'art et d'histoire pourra, le cas échéant, céder un certain nombre de ces ouvrages à titre gratuit (aux personnes interviewées, financeurs, autres)

**AUTORISE** Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,

La Présidente,

Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,

